



TOUTON

Politique Droits Humains

Novembre 2024

En tant qu'acteur clef de la chaîne d'approvisionnement de produits tropicaux de nombreuses régions, nous reconnaissons que le succès de notre activité commerciale dépend de la cohérence et de l'équilibre entre les ressources du groupe, son modèle d'entreprise, ses ambitions de développement et son impact social et environnemental.

Conformément à notre approche de diligence raisonnable, nous examinons régulièrement les risques liés à nos chaînes d'approvisionnement et à nos activités. Cela nous permet de définir les engagements et les politiques du groupe, ainsi que nos priorités en matière de renforcement de nos systèmes de gestion et de nos programmes.

Notre stratégie d'entreprise en matière de développement durable s'appelle PACT : Positive Agri Culture by Touton. Elle est élaborée par notre équipe de direction et approuvée par le conseil d'administration de Touton.

Elle vise à promouvoir une industrie agroalimentaire résiliente, fondée sur une culture de confiance et de croissance positive. Notre stratégie est intégrée dans nos systèmes et processus de gestion et est mise en œuvre par le biais de nos différents programmes, y compris notre STANDARD PACT.

Notre politique en matière des Droits Humains définit notre engagement à respecter les mesures de protection de l'environnement tout au long de nos chaînes d'approvisionnement et de nos opérations, depuis les communautés auprès desquelles nous nous approvisionnons jusqu'à nos clients finaux.

Elle s'applique aux employés du groupe Touton et de ses filiales. Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires qu'ils respectent ces principes et nous leur fournissons des conseils et un soutien pour y parvenir.

Notre engagement à protéger les Droits Humains

Nous nous engageons à favoriser le bien-être et l'autonomisation des producteurs et des communautés par le biais d'interventions sur mesure qui placent les droits de l'homme et l'équité sociale au premier plan.

Nous respectons et surpassons souvent les directives et exigences réglementaires locales, nationales et internationales et exigeons de nos fournisseurs qu'ils agissent à minima conformément à celles-ci.

Notre politique de diligence raisonnable en matière d'environnement est soutenue par d'autres codes et politiques, ainsi que par nos activités de durabilité dans nos chaînes d'approvisionnement :

- Stratégie PACT Touton
- Code d'éthique de Touton
- Code de conduite des fournisseurs de Touton



- Mécanisme d'alerte du groupe Touton
- Politiques thématiques ou propres à certaines chaînes d'approvisionnement
- Des polices ou procédures de diligence raisonnée

Droits Humains: principaux risques

Notre processus de diligence raisonnable s'appuie sur les lignes directrices de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises et sur les principes directeurs des Nations unies pour les entreprises.

À ce titre, nous procédons à une analyse annuelle des risques liés à nos chaînes d'approvisionnement et à nos activités. Cette analyse alimente les engagements et les politiques de notre groupe, ainsi que nos priorités en matière de renforcement de nos systèmes de gestion.

Notre cartographie de risques d'entreprise¹ comprend la probabilité et la gravité des impacts négatifs potentiels sur les droits de l'homme liés à nos activités directes ou indirectes.

En tant qu'acteur de la chaîne d'approvisionnement principalement engagé dans l'achat de produits tropicaux auprès d'un grand nombre de petits exploitants agricoles, nos risques les plus importants en matière de droits de l'homme sont liés aux moyens de subsistance des agriculteurs, à la protection contre les pratiques de travail abusives et au respect de conditions de travail décentes et sûres.

Le respect des droits fondamentaux, y compris la protection des enfants et la non-discrimination fondée sur le sexe ou la race, fait partie intégrante de tous nos programmes.

Toutes nos données sont désormais ventilées par sexe, ce qui nous permet de mieux cibler nos activités de terrain. Nous veillons à ce que les filles et les femmes aient un accès égal à l'éducation et aux activités de formation et d'accompagnement. Nous développons des programmes d'inclusion financière pour les femmes, notamment par le biais d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) en partenariat avec nos clients.

1) Résilience économique et financière des planteurs

En fonction des profils de risque des communautés et des régions où nous nous approvisionnons dans nos différentes chaînes de valeur, nous mettons en œuvre une série de programmes qui visent à :

- Fournir aux producteurs la formation et le soutien nécessaires pour améliorer leurs rendements de manière responsable.
- Promouvoir des sources de revenus diversifiées. Comme nous nous approvisionnons en produits auprès de différentes chaînes d'approvisionnement, nous pouvons combiner la production de différentes cultures tout en assurant leur commercialisation.
- Nous aidons les producteurs ou les groupes de producteurs à accéder à des financements à des taux compétitifs.

Touton Politique Droits Humains – 11/2024

¹ Voir p. 117 de notre <u>Rapport de Durabilité 2023-2024</u>



Les pénuries de main-d'œuvre sont monnaie courante dans de nombreuses chaînes d'approvisionnement. Nous formons et équipons des *agripreneurs* pour qu'ils puissent fournir de la main-d'œuvre qualifiée aux agriculteurs à un prix compétitif.

Nous travaillons avec nos clients et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour combler l'écart de revenu décent, notamment en négociant des conditions d'achat responsables. Nous nous efforçons également de faire en sorte que les agriculteurs ne supportent pas les coûts de mise en conformité avec les exigences des pays producteurs.

Nous promouvons et encourageons les approches participatives dès la conception de nos programmes. Nos processus de sensibilisation des communautés et notre collaboration avec les coopératives et les groupes d'agriculteurs comprennent des mécanismes permettant aux agriculteurs d'exprimer leurs préférences et leurs préoccupations quant aux activités menées.

2) Protéger les enfants et les adultes contre les pratiques de travail abusives

Touton s'oppose à toute forme d'exploitation humaine et s'engage fermement à contribuer à l'élimination du travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement agricole. Nous travaillons avec les communautés auprès desquelles nous nous approvisionnons, avec nos partenaires de l'industrie et avec la société civile, dans la mesure du possible sous la direction des gouvernements, pour aider à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé des adultes. Soit par des interventions ciblées (sensibilisation, mesures correctives lorsque des enfants ou des adultes sont identifiés comme travaillant dans des conditions inacceptables), soit en s'attaquant aux causes profondes du problème (pauvreté, accès limité aux services, notamment à l'éducation et à la santé, accès à une main-d'œuvre qualifiée et coût de cette main-d'œuvre).

Travail Forcé

Le travail forcé n'a pas sa place dans les chaînes d'approvisionnement responsables. Cependant, il est encore présent dans certaines chaînes et est particulièrement difficile à identifier. Nous nous efforçons de sensibiliser les agriculteurs et leurs communautés à la réalité des conditions de travail abusives et à leurs droits. Individuellement ou en collaboration avec d'autres acteurs, nous mettons en place des mécanismes de réclamation pour permettre aux agriculteurs de faire part de leurs préoccupations. Nous agissons avec nos partenaires pour faciliter la médiation et, le cas échéant, renvoyer les cas suspects aux structures de référencement locales.

Travail des Enfants

Nous mettons en œuvre des systèmes de diligence raisonnable pour évaluer les risques et mettre en place des systèmes d'identification et de surveillance du travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

Dans de nombreux contextes de petites exploitations agricoles, il arrive que les membres d'une famille assistent pour les travaux d'entretien ou de récolte des produits. Conformément aux conventions de l'OIT et aux normes nationales, nous nous efforçons de veiller à ce que les enfants soient protégés contre les tâches qui les mettent en danger.

Les enfants de moins de 15 ans (ou en dessous de l'âge légal de scolarité obligatoire) ne sont pas autorisés à exécuter des tâches légères dans les exploitations agricoles pendant les heures de



scolarité et aucun enfant ne peut entreprendre de tâches dangereuses ou d'autre pires formes du travail.

Nous nous sommes engagés à couvrir 100% de notre chaîne d'approvisionnement en cacao (qui reste la plus importante) avec des systèmes de contrôle et de suivi du travail des enfants d'ici 2025 et nous adaptons actuellement nos programmes pour le café et d'autres chaînes d'approvisionnement.

L'accès à l'éducation est un levier essentiel pour assurer la protection et le développement des enfants. Nous participons et cofinançons différentes initiatives visant à renforcer l'apprentissage, notamment la Facilité d'apprentissage et d'éducation des enfants en Côte d'Ivoire (CLEF).

Lorsque nous n'avons pas de lien direct avec les agriculteurs, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils agissent avec dignité, respect et intégrité en ce qui concerne le traitement de leurs employés et travailleurs.

3) Des conditions de travail dignes et sûres

Notre objectif est d'appliquer la même éthique de travail lorsqu'il s'agit de la sécurité des producteurs partenaires que celle que nous appliquons dans nos propres opérations.

Touton et ses partenaires de mise en œuvre dispensent une formation sur les dosages, les méthodes d'application et le calendrier approprié pour l'application d'intrants sur leurs cultures, ainsi que sur les mesures de sécurité visant à prévenir les risques pour les agriculteurs et les membres de leur foyer (par exemple au moyen d'équipements de protection individuelle).

Des programmes de formation spécifiques à la protection des enfants, tels que ceux développés par l'ICI (International Cocoa Initiative), renforcent également la sensibilisation des agriculteurs aux dangers des produits agrochimiques pour les enfants, les jeunes et les femmes enceintes.

Le matériel de formation utilisé par le personnel de Touton et les partenaires de mise en œuvre comprend des aides visuelles et des messages-guides et s'appuie sur des techniques d'entretien avec des enfants en toute sécurité.

4) Protéger le consentement préalable, libre et éclairé des populations autochtones

Nous nous engageons à respecter le droit des peuples autochtones à donner ou à refuser leur consentement préalable pour toute activité susceptible d'avoir un impact sur leurs droits coutumiers ou légaux, y compris en ce qui concerne l'utilisation des terres, conformément aux lignes directrices des Nations unies sur le consentement préalable libre et éclairé (FPIC) et à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007).

5) Confidentialité des données

Touton s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données. Nous collectons une quantité importante de données auprès de nos agriculteurs partenaires et respectons les normes du secteur en termes de protection et de confidentialité des données, tout en cherchant à créer un retour d'information pour les agriculteurs afin qu'ils bénéficient des données collectées sur leurs exploitations.

Nos fournisseurs sont censés avoir mis en place des systèmes visant à protéger la confidentialité des informations personnelles et à les protéger contre toute utilisation non autorisée.



Procédures de diligence raisonnable

Nos activités d'évaluation, de prévention, d'atténuation et de correction des risques sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des affaires et aux principes directeurs des Nations unies à l'intention des entreprises.

Touton a mis en place des processus de diligence raisonnable et des pratiques et procédures opérationnelles pour identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme. Cela comprend l'évaluation des risques, la vérification et les audits.

Nous prenons des mesures pour remédier, dans la mesure du possible, à toute violation des droits de l'homme identifiée et attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent la même approche au sein de leur chaîne d'approvisionnement, comme l'exige notre code de conduite des fournisseurs.

Rendre compte de nos progrès et de nos défis

Au fil des ans, Touton a considérablement investi dans le renforcement de ses équipes d'audit interne et de suivi et d'évaluation au niveau du groupe, ou au sein de ses filiales nationales. Cela nous permet de construire des outils spécifiques pour la collecte, la vérification et l'analyse et des données qui sont utilisées en interne et qui éclairent nos décisions et la qualité des biens et des services fournis.

Nous participons activement à des initiatives sectorielles afin d'échanger sur les meilleures pratiques pour traiter les risques liés aux droits de l'homme dans nos chaînes d'approvisionnement et nous rendons compte des progrès et des défis que nous rencontrons en la matière par le biais de différents canaux. Nous sommes fiers de de travailler avec l'Organisation internationale du travail, le Pacte mondial des Nations unies et l'ICI (International Cocoa Initiative).

Notre <u>Rapport Durabilité</u> fournit une présentation détaillée de nos activités de protection des Droits Humains dans le cadre de nos propres opérations et de nos programmes d'approvisionnement responsable et comprend un aperçu des progrès réalisés² par rapport aux indicateurs de performance non financiers qui sont audités et validés par *Dauge Fideliance* en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC français.

Nous sommes en train de revoir nos indicateurs relatifs aux droits humains afin de les aligner sur la future Directive européenne sur le reporting des entreprises (CSRD) et la Directive sur la diligence raisonnable en matière sociale des entreprises (CSDDD).

« Touton évalue et améliore en permanence ses propres politiques et pratiques afin de mener ses activités de manière éthique et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. Nous nous réservons donc le droit de revoir cette politique de temps à autre. »

5

² Voir notre dernier <u>rapport</u> pp. 80-85; 90-93; 96-99 + indicateurs pp. 114-115



Textes et cadre de référence :

- Convention de l'OIT sur le travail forcé ou obligatoire 1930 (n° 29)
- Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100)
- Convention de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105)
- Convention de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111)
- Convention de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138)
- Convention de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169)
- Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182)
- Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)
- Les lignes directrices des Nations unies sur le consentement préalable libre et éclairé (FPIC)
- La déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007)